

Novembre 2019

Le test de compétences en  
mathématiques pour le personnel enseignant  
débutant : une formule vouée à l'échec



La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et ses filiales – l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques de langue anglaise de l'Ontario (OECTA) et la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) – ont un engagement de longue date envers l'excellence en enseignement, fondé sur de solides relations de travail, le perfectionnement professionnel continu et autonome, des ressources qui reposent sur la recherche, ainsi que la capacité unique d'autoréflexion des membres de la profession enseignante.

Les initiatives qui soutiennent l'amélioration et la réussite dans le domaine des mathématiques par l'investissement dans le perfectionnement professionnel, dans des ressources modernes pour la salle de classe et dans le soutien nécessaire pour accroître le succès seront toujours prises en considération. À cet effet, la FEO et ses filiales considèrent le test de compétences en mathématiques (TCM) imposé par le gouvernement comme un affront à la profession enseignante en Ontario, et elles s'y opposent catégoriquement.

De plus, nous soutenons que le TCM représente une contrainte excessive pour les futures générations d'enseignantes et d'enseignants forcés de répondre à une exigence qui ne prédit, ne soutient ni ne reflète aucunement leur capacité d'être des membres efficaces du personnel enseignant. L'imposition de cette nouvelle exigence arbitraire, et mal conçue, place l'actuelle cohorte de candidates et de candidats à l'enseignement inscrits dans les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario dans une position particulièrement précaire.

Les membres du personnel enseignant de l'Ontario figurent parmi les mieux qualifiés et les plus efficaces au monde. Le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario a été reconnu comme l'un des meilleurs au monde par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le National Center for Education and Economy (NCEE) et le McKinsey Group (Barber, Chijioke et Mourshed 2010; Fullan 2012).

En dépit de cette grande reconnaissance, le gouvernement Ford a annoncé en août 2019 qu'il allait imposer aux membres du personnel enseignant débutant de la province une nouvelle exigence les obligeant à se soumettre à un test de compétences en mathématiques. Les détails concernant le TCM sont exposés dans le Règlement de l'Ontario 271/19 : Compétences en mathématiques, déposé en vertu de la Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 272/19 : Objets de l'Office, déposé en vertu de la Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation. En vertu de ces règlements

- toutes les diplômées et tous les diplômés des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario, peu importe le cycle ou la matière de spécialisation, dont la demande de certificat de qualification à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) est complétée le 31 mars 2020 ou après cette date, devront produire une preuve de réussite du test pour obtenir un certificat de qualification de l'Ontario;
- le test sera élaboré par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et pourra être administré par les facultés d'éducation. Il incombera à l'OQRE de communiquer les résultats du test à l'Ordre;

**La FEO et ses filiales considèrent que le test de compétences en mathématiques (TCM) imposé par le gouvernement comme un affront à la profession enseignante en Ontario, et elles s'y opposent catégoriquement.**

D'abord et avant tout, la FEO et ses filiales ne considèrent pas que les résultats des tests de l'OQRE sont des facteurs valables dans l'élaboration de politiques pour le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario (FEO 2017).

- le test sera composé de questions à choix multiples, dont 70 % porteront sur du contenu mathématique et 30 % sur la pédagogie;
- le volet portant sur le contenu mathématique comprendra des questions tirées des programmes-cadres de mathématiques de l'Ontario de la 3e à la 11e année;
- la note de passage sera de 70 % pour chacune des parties du test (contenu et pédagogie);
- il n'existe aucune limite quant au nombre de fois qu'une personne peut passer le test de mathématiques, mais seul le premier essai sera gratuit;
- les facultés auront cinq jours pour remettre le test terminé à l'OQRE;
- l'OQRE aura 10 jours pour noter les tests, communiquer les notes aux candidates et candidats et fournir au registraire de l'Ordre l'identité des personnes qui auront réussi le test;
- les enseignantes et enseignants en exercice pourront choisir de passer le test à titre volontaire;
- les membres du personnel enseignant formés à l'étranger auront jusqu'à deux ans pour passer le test et verront, en attendant, leur certificat de qualification et d'inscription assorti d'une condition;
- les membres du personnel enseignant qui obtiennent un brevet d'enseignement dans d'autres provinces ou territoires canadiens sont exemptés du test en vertu de la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

### Justification de l'annulation du test de compétences en mathématiques

D'abord et avant tout, la FEO et ses filiales ne considèrent pas que les résultats des tests de l'OQRE sont des facteurs valables dans l'élaboration de politiques pour le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario (FEO 2017). Dans son ensemble, le système d'éducation de l'Ontario a évolué et s'est modernisé, particulièrement en ce qui a trait aux pratiques d'évaluation. Cependant, les tests de l'OQRE n'ont pas progressé au même rythme (Campbell et coll. 2018).

Deuxièmement, au début des années 2000, l'Ontario a tenté de mettre en œuvre le Test d'entrée à la profession de l'Ontario, à l'intention des membres du personnel enseignant nouvellement qualifiés. Dès le départ, le test a connu des problèmes administratifs, notamment pour l'inscription, de fausses notes de passage, des tests perdus, des problèmes de traduction et des retards dans la notation. Le test devait être administré trois fois par année pour tenir compte de l'ensemble des diplômées et diplômés dans toutes les régions de la province.

Plus précisément, en 2003, soit la première année où le test a été administré, plus de 97 % des candidates et candidats à l'enseignement l'ont réussi, ce qui a suscité des critiques remettant en question la justification du coût et des charges administratives. Au moment où le test a été administré pour la dernière fois, en 2004-2005, plus de 98 % des membres du personnel enseignant débutant l'ont réussi au premier essai. L'administration annuelle de ce test a coûté environ 2,6 millions de dollars au gouvernement de l'Ontario, somme qui aurait pu être mieux consacrée au perfectionnement du personnel enseignant et à des ressources modernes pour la salle de classe (FEO 2004).

De plus, des chercheurs de trois universités de l'Ontario ont conclu que le test était une mesure inefficace, inauthentique et inutile à la préparation des candidates et candidats à l'enseignement à l'exercice de la profession dans les écoles de l'Ontario (Portelli, Solomon et Mujawamariya 2003). Une recherche effectuée sur le Test d'entrée à la profession de l'Ontario a également conclu que ce test pouvait en fait servir à privilégier les membres moins qualifiés du personnel enseignant car il excluait le questionnement critique ainsi que les connaissances et les perspectives divergentes en faveur d'une approche homogène uniformisée à l'égard de la pratique enseignante (IEPO/UT, 2004).

La notion voulant que des tests uniformisés pour le personnel enseignant puissent prédire l'efficacité des enseignantes et des enseignants ou la réussite scolaire ne repose sur aucune donnée probante. Une méta-analyse de 123 études sur l'administration de tests pour le personnel enseignant effectuée en 2009 a également montré que les résultats des tests étaient au mieux modérément liés à la compétence pédagogique et que le rendement dans les programmes préparatoires était un prédicteur nettement meilleur des compétences pédagogiques (D'Agostino et Powers 2009). Selon Michael Fullan, les données probantes montrent que les tests écrits administrés au personnel enseignant ne sont guère utiles pour évaluer le rendement et ne devraient probablement pas être utilisés (Fullan 2003).

Une recension de la littérature, produite en 2019 par l'organisme gouvernemental chargé d'élaborer le TCM, a conclu que le faible lien entre les tests uniformisés pour le personnel enseignant et le rendement pédagogique ne justifie pas la mise en œuvre généralisée de tests pour les enseignantes et les enseignants. Selon les recherches universitaires sur l'évaluation du personnel enseignant, les objectifs fondamentaux de ces tests politisés ne sont souvent pas atteints (OQRE 2019). La recension fait également ressortir de multiples difficultés à relier les résultats des tests de compétences au rendement des élèves. Au mieux, il existe des preuves contradictoires concernant l'association entre les tests de compétences uniformisés pour le personnel enseignant et la réussite scolaire.

Les tests de compétences uniformisés contribuent à créer des problèmes d'équité pour les membres du personnel enseignant, tout comme ils le font pour les élèves. Une série d'études de recherche a révélé que les tests de compétences pour le personnel enseignant ont une incidence sur la diversité de la population enseignante, étant donné que les préjugés ancrés contre les groupes marginalisés ont un impact négatif sur ceux qui réussissent le test (Libman 2009). Les données issues de plusieurs études établissant que l'imposition de tests uniformisés au personnel enseignant peut en réalité dissuader des personnes qui ont du potentiel de poursuivre une carrière en enseignement sont tout aussi alarmantes (D'Agostino et Powers 2009).

**Une recension de la littérature, produite en 2019 par l'organisme gouvernemental chargé d'élaborer le TCM a conclu que le faible lien entre les tests uniformisés pour le personnel enseignant et le rendement pédagogique ne justifie pas la mise en œuvre généralisée de tests pour les enseignantes et les enseignants.**

Toute faille dans l'instrument d'évaluation sera certainement sujet à contestation, surtout du fait que le TCM est une évaluation comportant des enjeux élevés de haut niveau qui affectera sans aucun doute les moyens de subsistance à long terme du personnel enseignant.

La décision de la province d'évaluer la connaissance du contenu mathématique tiré du programme-cadre de mathématiques de l'Ontario de la 3e à la 11e année signifie que même les enseignantes et les enseignants qui n'enseignent qu'en 6e année devront démontrer leur maîtrise du contenu mathématique de la 7e à la 11e année. Il est déraisonnable d'exiger d'un membre du personnel enseignant titulaire d'une certification pour les cycles primaire et moyen d'établir sa maîtrise du même contenu et de la même pédagogie que ceux qui ont choisi de se spécialiser en mathématiques aux cycles intermédiaire et supérieur. L'inverse est également vrai. De nombreux membres du personnel enseignant certifiés pour les cycles intermédiaire et supérieur n'enseigneront jamais les mathématiques, car ils sont spécialisés dans d'autres matières et n'ont donc pas eu à suivre des cours de contenu ou de pédagogie mathématique dans le cadre du programme de formation à l'enseignement (PFE). Cette approche ne tient pas compte de la spécialisation selon les matières et les cycles qui caractérise les PFE de l'Ontario.

### Impact sur les pratiques de recrutement équitable

L'existence du TCM, obligatoire pour les nouveaux membres du personnel enseignant et volontaire pour les membres titularisés, rend les chances inégales au chapitre du recrutement. Le risque posé par l'application unilatérale d'un TCM réussi pour tous les postes en enseignement élimine dans les faits les membres du personnel enseignant qui ne sont pas spécialisés en mathématiques. Cela crée également une culture de la concurrence entre les nouveaux membres du personnel enseignant et les membres titularisés qui choisissent de ne pas faire le TCM, puisque le Règlement leur confère ce droit. Nous craignons que le TCM devienne un outil mal utilisé dans le processus de recrutement et un moyen de pression à l'intention des enseignantes et des enseignants qui occupent déjà un emploi.

### Logistique et mise en œuvre

Outre la justification exposée précédemment, la mise en œuvre unilatérale du TCM sans l'avis de la Fédération, sans la prise en considération du calendrier, sans les rétroactions des parties prenantes, sans vérification de la technologie et sans la prise en compte des changements récemment apportés aux programmes de formation à l'enseignement – dont la durée est passée d'un an à deux ans – causera assurément des torts à la perception de la profession par le public, au moral du personnel enseignant et à la perception globale des mathématiques en tant que matière.

Enfin, il n'existe aucune preuve indiquant qu'il soit possible de créer un test à choix multiples valable ou fiable en ligne qui puisse évaluer convenablement les diverses approches pédagogiques à l'égard de l'apprentissage, lesquelles varient de jour en jour, d'un élève à l'autre et d'une matière à l'autre. Toute faille dans l'instrument d'évaluation sera certainement sujet à contestation, surtout du fait que le TCM est une évaluation comportant des enjeux élevés de haut niveau qui affectera sans aucun doute les moyens de subsistance à long terme du personnel enseignant.



## Conclusion

Le test de compétences en mathématiques imposé par le Ministère ne servira qu'à dévaloriser la profession enseignante en général et, par conséquent, les programmes de formation à l'enseignement. Le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario est reconnu mondialement pour ses pratiques modernes axées sur la collaboration, et non pour une culture de la concurrence qui divise et sert les caprices politiques du temps. Si l'éducation est vraiment une priorité, une approche moderne, fondée sur la recherche et tenant compte des contributions de toutes les parties prenantes est la meilleure voie à suivre. L'investissement dans le perfectionnement professionnel, dans des ressources modernes pour la salle de classe et le soutien nécessaire pour accroître la réussite en mathématiques sont les éléments clés du succès. L'adoption d'un test uniformisé dans un secteur qui n'a rien d'uniformisé rend un mauvais service à la profession enseignante et à l'ensemble du personnel éducatif pour qui la réussite des élèves est la priorité absolue.

## Recommandations

1. Que le gouvernement annule le test de compétences en mathématiques.
2. Que le gouvernement investisse dans le perfectionnement professionnel dirigé par le personnel enseignant.
3. Que le gouvernement rétablisse les subventions pour les cours de QA en mathématiques dans toute la province.
4. Que le gouvernement investisse dans le soutien nécessaire et des ressources modernes pour la salle de classe dans les deux langues officielles.



## Références

**Barber, M., C. Chijioke et M. Mourshed.** *How the World's Most Improved Systems Keep Getting Better*, McKinsey & Company, 2010. Extrait de <https://www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/how-the-worlds-most-improved-school-systems-keep-getting-better>.

**Campbell, C., J. Clinton, M. Fullan, A. Hargreaves, C. James et K.D. Longboat.** *Ontario: A Learning Province – Findings and Recommendations from the Independent Review of Assessment and Reporting*. Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2018. Extrait de <https://www.oise.utoronto.ca/preview/lhae/UserFiles/File/OntarioLearningProvince2018.pdf>.

**D'Agostino, J. V., et S. J. Powers.** « Predicting teacher performance with test scores and grade point average: A Meta-analysis », *American Educational Research Journal*, vol. 46, no 1, 2009, pp. 146-182.

**Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.** Lettre de la secrétaire-trésorière Ruth Baumann à la sous-ministre Sue Herbert, 27 avril 2004.

**Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.** Pas seulement des points sur un graphique – Adopter une nouvelle approche pour l'évaluation en Ontario, (2017). Extrait de <https://www.otffeo.on.ca/fr/wp-content/uploads/sites/3/2018/01/Pas-seulement-des-points-sur-un-graphique-Adopter-une-nouvelle-approche-pour-l%E2%80%99%C3%A9valuation-en-Ontario-1.pdf>.

**Fullan, M.** Cité dans le *Toronto Star*, 3 avril 2003. Extrait des archives de la FEO.

**Fullan, M.** « What America Can Learn from Ontario's Education Success », *The Atlantic*, 4 mai 2012. Extrait de <https://www.theatlantic.com/national/archive/2012/05/what-america-can-learn-from-ontarios-education-success/256654/>.

**Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto.** Avis aux médias, 30 mars 2004. Extrait des archives de la FEO.

**Libman, Z.** « Teacher licensing examinations – True progress or an illusion? », *Studies in Educational Evaluation*, vol. 35, no 1, 2009, pp. 7-15.

**Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.** *Literature Review of the Empirical Evidence on the Connection Between Compulsory Teacher Testing and Student Outcomes*, 2019. Extrait de [http://www.eqao.com/en/research\\_data/communication-docs/report-literature-review-teacher-competency-testing.pdf](http://www.eqao.com/en/research_data/communication-docs/report-literature-review-teacher-competency-testing.pdf).

**Portelli, J. P., R.P. Solomon et D. Mujawamariya.** *A critical analysis of the Ontario Teacher Qualifying Test: Pre-service teachers' perspectives (preliminary research report)*. Manuscrit inédit, 2003. Extrait de [http://home.oise.utoronto.ca/%7Ejportelli/OTQT\\_report.pdf](http://home.oise.utoronto.ca/%7Ejportelli/OTQT_report.pdf).

